

Le PRÉSIDENT: Nous constatons la chose tous les jours au ministère des Travaux publics lorsqu'on demande des soumissions. Dans un certain nombre de cas, le ministère constate que le coût réel est plus élevé que le chiffre estimatif qu'on lui avait fourni. Au contraire, les soumissions sont toutes plus élevées que le chiffre estimatif du ministère.

Y a-t-il d'autres questions?

M. Fleming:

D. Nous avons examiné les postes suivants: \$10,371.63 à la page 631, \$40,000 à la page 632, \$76,850 à la page 633, \$45,400 à la page 634 et \$15,000 à la page 635. Il y en a plusieurs à la page 637, dont les deux premiers sont groupés aux montants de \$2,732.27 et de \$1,512.50.

Les deux autres, aux montants de \$13,310.30 et de \$15,774.98, se rapportent tous deux à la même société.

Je signale qu'il s'agit de deux postes figurant au haut de la page 637, honoraires de l'architecte; dans le premier cas, à l'égard de la surveillance de la construction de 100 maisons à la station du C.A.R.C. de Greenwood (N.-É.), la moyenne s'établit à \$27.32 par maison; dans le second cas, il s'agit des services d'architecte afférents à la surveillance de l'érection de 100 maisons pour le C.A.R.C. à Dartmouth, où la moyenne s'établit à \$15.12 par maison. Je trouve intéressant de les comparer.—R. Je signale que certaines de ces divergences apparentes proviennent de ce que ces chiffres ne sont pas complets.

D. C'est possible, monsieur le président, mais je ne fais que signaler des écarts qui semblent frappants afin de donner à M. Drury l'occasion d'aller aux renseignements et de nous fournir une explication à la prochaine réunion. Je faisais une comparaison avec le chiffre qu'on nous a fourni il n'y a pas longtemps à l'égard de la surveillance relative à l'érection de 100 maisons, où la moyenne s'établissait à \$500 par maison. Pourriez-vous nous fournir une explication à ce sujet?—R. Pour ce qui est de M. Lea, un des hommes dont vous avez parlé, suffirait-il de dire que les honoraires de l'expert conseil en matières de services d'ingénieur sont de 4 p. 100 du coût estimatif des genres de bâtiments suivants: mess pour 300 officiers; logements pour 47 officiers; mess pour 500 officiers et hommes de troupe; logements pour 80 gradés et sergents; mess et logements pour 40 officiers; mess et logements pour 20 officiers; mess et logements pour 10 officiers; logements pour 65 sous-officiers brevetés et sergents.

Tels sont les plans et devis que M. Lea a été invité à tracer pour l'Armée. Dans ce cas, ses honoraires s'élèvent à 4 p. 100 du coût estimatif des bâtiments. Comme il n'était pas question de construire immédiatement les bâtiments en cause le chiffre estimatif est le seul qui pouvait entrer en ligne de compte.

D. Le pourcentage dans ce cas est, dites-vous, de 4 p. 100. Tantôt, vous avez dit, je crois, à l'égard d'un autre poste que le pourcentage ordinaire était de 3½ p. 100—R. Il s'agissait de 3½ p. 100 d'un contrat ou d'une somme particulière beaucoup plus considérable, alors qu'il s'agit ici de 4 p. 100 d'une somme moindre, comprenant un certain nombre d'articles différents.

D. Un instant. Le coût estimatif de l'autre entreprise, à 3½ p. 100, était de 2 millions de dollars. Voyons quel est le coût de celle-ci. Il ne peut être moindre.—R. Je le crois. Un petit calcul me permettra de vous donner la réponse. Le montant total est de \$625,000.

D. Dans ce cas, comment calculez-vous les honoraires? Si vous prenez 4 p. 100 de \$625,000, vous arrivez à \$25,000 et non pas à \$76,850.—R. Les honoraires seraient bien de l'ordre de \$25,000. Cette somme équivaut, n'est-ce pas à 4 p. 100 de \$625,000?